

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres des Services d'Inspection ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales, primaires et secondaires ordinaires et spéciales de la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales primaires et secondaires ordinaires et spéciales officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales, primaires et secondaires ordinaires et spéciales libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.
- Aux vérificateurs de l'Enseignement fondamental et secondaire ordinaire et spécial;

**Objet : Introduction de l'EURO –  
Diffusion de matériel pédagogique et information/ formation<sup>1</sup>**

*Cette circulaire complète la circulaire « Introduction de l'EURO » du 5 avril 2001, numérotée 38 pour l'enseignement fondamental ordinaire.*

D'ici quelques jours, des outils pédagogiques et du matériel d'information seront mis à la disposition de tous les établissements d'enseignement fondamental et secondaire , ordinaire et spécial.

Comme annoncé dans la circulaire précitée du 5 avril 2001, les écoles fondamentales, ordinaires et spéciales recevront des affiches (affiches des billets et affiches des pièces), un dépliant d'information de 24 pages par enseignant, des exemplaire(s) de billets et de pièces factices détachables par classe, ainsi qu'une cassette vidéo par implantation.

Les écoles secondaires, ordinaires et spéciales, recevront quant à elles les mêmes affiches, des brochures et des dépliant explicatifs, et un exemplaire de billets et de pièces factices détachables par classe. Ce matériel a pu être développé et produit grâce à l'intervention financière de la Banque Nationale de Belgique.

Les cassettes vidéo (pour le fondamental) et les « manuels à l'attention des écoles et des enseignants » (pour le secondaire), vous seront adressés par les services de Martine Herphelin, Directrice générale adjointe, responsable du service général des Affaires générales, de la Recherche en Education et du Pilotage de l'enseignement interréseaux.

Le reste du matériel pédagogique, qui vous sera transmis via le transporteur Taxipost, vous est

<sup>1</sup> Pour l'enseignement fondamental ordinaire, cette circulaire porte le **numéro 67**

acheminé grâce à l'intervention financière des services de Monsieur Didier Reynders, Ministre des Finances.

Les transparents, prévus initialement dans le colis de matériel, pourront être téléchargés sur le site du commissariat général à l'euro, à l'adresse suivante : [www.nbb.be](http://www.nbb.be)

Dans l'éventualité d'une commande supplémentaire de matériel, il vous sera possible, dans les limites des stocks disponibles, de vous la procurer en vous adressant, par télécopie, au Secrétariat du Commissariat général à l'euro, au numéro 02/221.31.53

Nous vous rappelons enfin que, en collaboration avec le Commissariat général à l'euro et la Banque nationale de Belgique, nous invitons les enseignants et/ou les responsables pédagogiques à assister à une journée d'information-formation le mercredi 17 octobre 2001.

Le lieu de cette formation se situe dans le complexe de l'auditorium de la Banque nationale, rue Montagne Herbes Potagères, 61 à 1000 Bruxelles.

Pendant la pause de midi, un déjeuner sandwiches sera offert par le Commissariat général à l'euro à tous les participants.

En ce qui concerne l'enseignement fondamental ordinaire, cette journée sera reconnue dans le cadre de la formation continuée des enseignants.

Le sommaire de cette journée de travail et les modalités pratiques d'inscription ont été définis dans la circulaire du 5 avril 2001.

Le nombre de places étant limité, seules les premières demandes seront prises en compte.

Ces inscriptions doivent être rentrées (par courriel ou par écrit) avant *le mercredi 10 octobre*.

***pour l'Enseignement  
fondamental ordinaire au :***

Cabinet du Ministre Jean-Marc Nollet  
Formation EURO – Cellule D1  
Rue Belliard, 9-13  
1040 Bruxelles  
[cabinet.nollet@cfwb.be](mailto:cabinet.nollet@cfwb.be)

***pour l'Enseignement secondaire et  
l'Enseignement spécial au :***

Cabinet du Ministre Pierre Hazette  
Formation EURO  
Boulevard du Régent, 37-40  
1000 Bruxelles

[cabinet.hazette@cfwb.be](mailto:cabinet.hazette@cfwb.be)

Nous vous rappelons enfin que, pour l'enseignement fondamental ordinaire et spécial, une opération « tirelire » sera mise sur pied entre le 15 octobre et le 15 novembre 2001.

(Voir à cet effet le site [www.euro.fgov.be](http://www.euro.fgov.be), et suivre la rubrique « jeunes »).

Pierre Hazette  
Ministre de l'Enseignement secondaire  
et de l'Enseignement spécial

Jean-Marc Nollet  
Ministre de l'Enfance, chargé de  
l'Enseignement fondamental,  
de l'Accueil et des Missions confiées à  
l'ONE.